Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2017

Assemblée générale le jeudi 7 décembre à 20H à la salle Gallaxie sous l'ancien cinéma de Bourg Saint Maurice.

Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2017

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	1104.00	Cartouches encre+papier	24.78
Dommages et intérêts	500.00	Courrier	265.78
Intérêts livret	53.88	Photocopies	120.00
		Déplacements	246.75
		Adhésions à d'autres associations (1)	261.00
		Assurances	370.62
		Abonnement La Savoie	66.00
		Pot AG, Galette	76.03
		Frais CCP	55.60
		Avocat	1668.39
Total des recettes:	**1657.88**	**Total des dépenses.**	3154.85

Report année 2016 : 7954.83 euros (Rappel : prêt de 5000 euros aux croqueurs)

Soit en caisse : 7954.83 - 3154.85+1657.88 = 6457.86

(1) FRAPNA Savoie, Sortir du Nucléaire, CRIIRAD, Paysages de France, ATMO, Zéro Waste.

Etat des comptes :

Au 1.11 sur notre CCP : 2296.46 euros

Livret A : 4154.28 euros Argent liquide : 7.12 euros **soit au total 6457.85 euros**

115 adhérents à jour de leur cotisation en 2017 (Tarifs en fin de bulletin)

Composition du bureau : Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Bernard André et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Robert Talbot.

Jean Kerrien

Avertissement : certaines des lettres qui figurent ci-dessous ont été suivies d'effet. Ces textes seront commentés et mis à jour lors de l'AG.

Le mot du Président.

Vivre en Tarentaise a eu cette année 41 ans ! L'association a été fondée en 1976 alors que différents permis de recherche de minerai d'uranium avaient été déposés en Tarentaise. Une grande manifestation fut organisée au col de la Madeleine en 1981 et le processus de prospection interrompu.. Notre structure s'est intéressée ensuite à tous ces sujets qui sont plus courants aujourd'hui: recyclage des déchets, utilisation du papier recyclé, vente de 40 composteurs livrés chez le président par semi remorque, opposition au développement effréné des remontées mécaniques en site vierge et du bétonnage de la montagne, demande de transparence sur les émanations des incinérateurs, demande de loi pour encadrer la circulation des motoneiges, participation à de très nombreuses commissions, rencontres nombreuses avec les agriculteurs, lutte pour faire protéger le vallon du Clou, les lacs des Tempêtes et le col de la Bathie, gestion des réserves naturelles, alerte des pouvoirs publics sur la désertification médicale..Arrêtons là cet inventaire incomplet, mais comment oublier les menaces, les grandes tensions au moment des JO, les manifs avec les autres associations contre la transval quad ou la croisière blanche, tous les procès gagnés parfois en s'appuyant sur des manuels pour les nuls. Personnellement je penserais à de grands moments d'amitié, de partage et de complicité au cours de toutes ces années. Une pensée bien sûr à Gérard et Michel qui ne sont plus là pour porter un regard critique sur notre vallée. Enfin un coup de chapeau particulier aux adhérents de la première heure : René, André, Bernard et Raymonde.

L'année 2017 reprend beaucoup des thèmes déjà énumérés ci-dessus. Avec la finalisation du SCOT : verre à moitié vide ou plein…Un classement de site en vue en basse Tarentaise. Des collectivités territoriales tentées par le repli sur soi. Une présence du loup importante avec de gros dégâts mais qu'en sera-t-il après l'hiver ?

Comme chaque année nous lancerons un appel aux jeunes à s'impliquer dans notre structure à l'expérience reconnue. Depuis deux ou trois ans nous constatons l'émergence de nouvelles associations comme Tarentaise branchée, les colibris ou la monnaie de chez nous…Toutes ces jeunes pousses sont bienvenues et constituent sans doute le terreau de demain. Mais il leur faudra durer et parfois mieux connaitre cette vallée et ses rouages. Avec ou sans Vivre en Tarentaise : affaire à suivre…

Bonne lecture !

Quelle politique énergétique pour la Tarentaise ?

La Tarentaise est une vallée qui produit et qui consomme énormément d'énergie.

Elle en produit beaucoup grâce aux installations hydroélectriques qui datent de la moitié du 20ème siècle. Les puissances des usines de Malgovert et de la Bathie sont du même ordre de grandeur que celles d'un réacteur nucléaire. A ces deux aménagements s'ajoutent de nombreuses autres centrales dont celle de la Coche qui est en fin de modernisation.

La Tarentaise consomme également beaucoup d'énergie et particulièrement en période touristique : principalement pour le chauffage de logements en altitude et en hiver et aussi via le transport de touristes sur de très longues distances.

Un bilan énergétique complet a été effectué dans cette vallée très particulière. Il met en avant l'impact du transport aérien qui est de loin le plus gros émetteur en gaz à effet de serre. Le transport routier arrive en seconde position. Le chauffage des logements touristiques occupe également une position importante. Cela ne dispense pas l'habitant moyen de Tarentaise se s'interroger sur l'isolation de son logement, sur ses moyens de transport etc..

Il serait trop long ici de rentrer dans les détails de ce bilan, mais les chiffres dérangent et interrogent nos choix de développement touristique quand on les confronte avec les objectifs nationaux de réductions de nos émissions de GES..

Depuis quelques années plusieurs projets de microcentrales ont vu le jour en Tarentaise. D'autres sont autorisés et seront peut être contestés par des associations. Plusieurs aménagements sont à l'étude…

Ces dossiers préparés de l'extérieur soit par des sociétés privées soit pas des régies électriques sont proposées « clefs en main" aux communes. Ces dernières y voient une opportunité financière et une occasion de produire une quantité d'énergie qui n'est pas complètement négligeable.

Lieu	Situation	Etat juridique	E Potentielle annuelle
Tessens	Réalisée		5.3GWH
Bonneval	autorisée	contestable	6.7GWH
Bozel	autorisée	contestable	6.9GWH
Nant Bénin Peisey	étude	contestée	7.5GWH
Ponthurin Peisey	étude	contestée	14GWH
Malgovert			900GWH
La Coche	modernisation		100GWH
BSM Charbonnet	Enquête publique		
Montvalezan les Moulins	Etude	contestée	
Aime Bonnegarde	Voir plus loin		

Pourquoi les projets de microcentrale sont ils parfois contestables ?

Les chiffres ci-dessus montrent que la Tarentaise produit beaucoup d'énergie d'origine hydroélectrique. De nombreux cours d'eau ont été affectés par ces équipements. Beaucoup de personnes ignorent les aménagements réalisés dans les années 50 qui permettent au Ponthurin de couler dans le lac du Chevril, aux affluents de la rive droite de l'Isère d'être turbinés à la Bathie après un transfert dans le Beaufortin, à l'Isère de couler sous la Lauzière pour être turbinée en Maurienne, aux Dorons des trois vallées d'être turbinés à Aigueblanche...

L'eau était un élément majeur du patrimoine paysager de Tarentaise avec des crues, des zones de divagation, des étiages. Mais cet aspect est de plus en plus gommé à la suite des aménagements qui se succèdent. Nous en sommes désormais à un stade où le faible nombre de cours d'eau ayant un débit naturel devient préoccupant. Bien sûr il y a les fameux « débits réservés », mais ils ne représentent que 10% du débit moyen ce qui est relativement peu (Ce débit permet théoriquement de maintenir la vie biologique)… Quand on examine les dossiers soumis à enquête publique, on retrouve souvent des estimations de débits plutôt que des mesures réelles, des études d'impact incomplètes, ou réalisées à la mauvaise saison. Quid des insectes, des reptiles, des amphibiens, de l'avifaune…

Le cadre communal dans lequel se déroulent ces projets n'est pas toujours satisfaisant. La commune y voit une opportunité économique à saisir avec à la clef une source d'énergie renouvelable. Mais pour les associations la vision territoriale fait défaut. Les derniers cours d'eau sauvages de la vallée sont en voie d'artificialisation sans qu'une étude globale sur l'impact effectif et complet de ces derniers équipements sur l'écosystème naturel et sur nos paysages ne soit réalisée. La loi Notre va entrainer différentes modifications : gestion de l'eau par les intercommunalités, compétence économique transférée également aux intercommunalités, regroupement éventuel de communes. Mais tout cela risque d'arriver trop tard…

Pourtant la Tarentaise a été capable de mener un Contrat de Bassin Versant qui a fait progresser la volonté des élus de travailler ensemble. Une suite est envisagée sous la forme d'un Contrat Vert et Bleu…Parallèlement nos élus ont également accepté de rédiger un Plan Climat Energie, d'élaborer un SCOT, de travailler sur l'avenir du tourisme estival, de candidater pour devenir une vallée à énergie positive…Les cadres de débat ne manquent donc pas pour aborder la question des microcentrales à condition qu'elle soit resituée dans le bon contexte. La société civile de la

vallée a participé largement à tous ces débats et il est probable qu'elle est prête à poursuivre le travail sur ces chantiers entamés..

Des compromis sont –ils possibles ? Des alternatives existent-elles ?

Sans doute ! Mais le cadre de la discussion devrait être celui de la Tarentaise qui doit mener de front une politique d'économie d'énergie, une politique en matière de transport en commun et développer si possible les productions renouvelables.

Pour alimenter la réflexion du lecteur nous conseillerons la visite du site internet (https://particuliers.geg.fr/dossier/4/45-geg-producteur-d-energie.htm)de la régie électrique de Grenoble (GEG) qui mène les projets de microcentrale de Peisey. On y apprend que cette régie produit également de l'électricité par centrales photovoltaïques. Pour 12.4 GWH… Elle gère également une unité de valorisation du biogaz libéré par la méthanisation des boues de station d'épuration pour une énergie produite de 17GWH.

Chacun sait que notre vallée a un potentiel important dans le domaine du solaire.

Avec un carré de 220 m de côté pourvu de panneaux photovoltaïques et orientés en gros au sud, il serait possible de produire au moins 6.6 GWH soit l'équivalent de ce que produirait une microcentrale « moyenne ». Combien de communes de Tarentaise seraient capables de trouver de tels carrés en pente et bien exposés ? Ces terrains sont souvent en déprise agricole et l'impact paysager serait limité. Bien sûr il faudrait investir massivement et les contraintes budgétaires qui pèsent sur les communes sont réelles…Mais il existe différentes structures coopératives qui pourraient peut être investir localement à condition qu'on les sollicite. Le PNR des Bauges, Chambéry Métropole, d'autres collectivités se sont lancées dans l'énergie solaire. Et nous ?

On attend toujours qu'une étude de potentiel vienne faire le bilan des matières méthanisables en Tarentaise.

Pour revenir aux microcentrales, il y a quelques années un groupe pluriel (élus et associatifs) était allé en visite en Suisse à Verbier. Cette station de ski de taille voisine de celles que l'on connait en Tarentaise turbine ses eaux usées et alimente ainsi plusieurs centaines de foyers en électricité. La commune de Tignes envisage d'investir dans un équipement de ce type et on ne peut que l'en féliciter. Pourquoi pas d'autres stations qui bénéficient d'une dénivelée plus importante (1000m souvent..) ?

Enfin il faut garder en tête que par exemple en équipant toutes les toitures bien exposées de l'ancien canton d'Aime, il serait possible de produire 13.5GWH. Mais cela ne représenterait que 3% de la consommation (395 GWH) de ce territoire (Cabinet Axenne). Nous ne pourrons donc pas nous dispenser de consommer moins en isolant les logements et en développant les transports en commun..

Il est clair qu'il faudra investir des sommes importantes, mais l'avenir n'est-il pas dans cette direction ?

Déposition lors de l'enquête publique relative au projet de microcentrale sur le torrent de Bonnegarde.

L'association VET a pris connaissance du dossier d'enquête relatif à la mise en place d'une microcentrale sur le torrent de Bonnegarde (La Plagne Tarentaise).

Elle tient à souligner **le contexte** dans lequel cette enquête se déroule : aucune réunion d'information du public ou des associations n'a été organisée pour expliquer les enjeux de ce projet. L'enquête se déroule du 18 juillet au 17 aout période durant laquelle de nombreuses personnes sont en vacances. Elle coïncide aussi avec le pic de fréquentation estivale pour ceux qui travaillent dans le tourisme et donc sont peu disponibles pour prendre connaissance des travaux envisagés.

D'autre part, la Tarentaise est sans doute **la vallée la plus équipée des Alpes** dans le domaine de l'hydroélectricité. Notre association a d'ailleurs rédigé un article joint pour éviter de répéter cet état des lieux. Mais elle attend toujours que l'on fasse une étude d'impact sur la disparition de la vingtaine de cours d'eau vierges de

tout prélèvement en Tarentaise. D'un point de vue scientifique il nous parait important de conserver un certain nombre de ces cours d'eau qui sont en quelques sorte des vestiges ou des témoins d'un passé révolu.

Vivre en Tarentaise est particulièrement consciente des enjeux énergétiques que notre planète doit affronter. Mais nous ne nous en sortirons pas en consommant toujours plus et en détruisant la biodiversité…

Pour le moment nous ne voyons apparaitre que des projets visant à produire davantage d'électricité. Mais trop peu de moyens sont consacrés aux économies possibles en isolant massivement les logements de la population permanente et ceux proposés aux touristes. Quelles mesures seront prises pour transporter « proprement » les millions de touristes qui viennent skier en Tarentaise en avion (70%) des émissions de CO_2 de notre belle vallée ?

Cette déposition fait suite à plusieurs autres qui malheureusement sont en quelque sorte restées « lettre morte ». Nous regrettons l'absence de cadre adapté à une vision globale du problème qui nous semble nécessaire afin de choisir quels cours d'eau il serait possible « d'artificialiser » et quels autres nous choisirions collectivement de conserver. Seule la volonté politique manque… Mais il ne faut pas s'étonner si le milieu associatif est parfois contraint de déposer des recours administratifs.

En ce qui concerne ce dossier on retrouve les faiblesses détectées dans d'autres procédures :

1°) **Les débits des deux cours d'eau** qui alimentent le torrent de Bellegarde ne semblent pas avoir été mesurés effectivement. Ces débits ont été modélisés par comparaison avec celui de l'Isère à Val d'Isère et celui du Doron de Bozel à la Perrière. La période sur laquelle les relevés ont été pris en compte ne semble pas précisée et il faut savoir que les relevés de précipitations fournis par Météo France montrent une baisse sur les vingt dernières années de celles-ci. D'autre part la situation météorologique de Val d'Isère n'est pas du tout comparable avec celle de la Plagne. Les retours d'Est procurent souvent un enneigement supplémentaire à Val d'Isère. Nous contestons donc l'estimation retenue qui permet ensuite de calculer le débit réservé qui est au minimum de 10% du module annuel. Ce chiffre est un minimum et il serait bon de le dépasser largement pour effacer tous les risques d'erreurs défavorables au maintien de la vie aquatique.

2°) **La lecture du dossier constitué d'une multitude de pièces** et de compléments demandés par plusieurs administrations n'est pas aisée…Et décourageante pour le non initié qui a le droit de chercher à comprendre …

3°) L'étude d'impact :

Il semble **qu'une seule visite ait été effectuée pour inventorier l'avifaune** assez riche compte tenue du nombre d'espèces protégées qui sont présentes : au moins une quinzaine. Cela ne nous parait pas compatible avec la déontologie en la matière…Il est affirmé que les milieux seraient défavorables à la **présence d'amphibiens**, il s'agit d'une affirmation complètement gratuite puisqu'ils n'ont pas été recherchés. Même remarque pour les reptiles. **Le projet est pourtant situé dans un corridor biologique** délimité lors des études nécessaires au projet de SCOT Tarentaise. Nous avions cru comprendre que ces corridors seraient inconstructibles…Et on s'apprête à y tracer des pistes de 7m de large, à enfouir une conduite de 80cm de diamètre sur trois kilomètres, à capter deux cours d'eaux qui totalisent un linéaire naturel de 8.5 km de long…A défricher évidemment 1.6 ha de forêt. **Le tracé des pistes de 7m de large**, du positionnement de la conduite parait très vague et susceptible d'évoluer. Cela peut avoir un effet positif s'il s'agit d'éviter des espèces protégées ou des zones humides. Mais il semble que cet inventaire puisse être complété…Les cours d'eau correspondraient à une zone de « perméabilité aquatique ». Quelles seront les **conséquences de leur quasi assèchement** ? L'impact paysager est complètement minoré alors qu'il devrait être particulièrement pris en compte dans **un secteur très touristique** (juste en aval de la fameuse piste de Bob). La conduite forcée doit suivre à juste titre les sentiers existants et qui souvent bordent le torrent. Les photos présentes dans le dossier sont éloquentes à ce sujet. Nous allons vers un désastre paysager pour une quinzaine d'années. Comment imaginer l'allure de ces sympathiques chemins en milieu forestier quand une pelle mécanique y aura tracé une cicatrice dont la largeur n'est pas précisée, mais on peut craindre qu'elle soit de 7m de large. ..Un des points forts du PADD du SCOT Tarentaise est la relance du tourisme estival en s'appuyant sur le patrimoine naturel.. Le traitement que l'on envisage de réserver à ce corridor biologique parait vraiment inquiétant.

Combien de pêches électriques ont-elles été réalisées pour déterminer la présence de poissons ? Où ont-elles été menées ? Même si des infranchissables rendent la montaison impossible, il ne faut pas réduire la vie aquatique à la présence ou non de truite Fario. **La valeur du débit réservé est faible** et va probablement impliquer un **gel du cours d'eau** durant une longue période compte tenu de son exposition. Cela est évidemment très défavorable au maintien de la vie aquatique. L'impact du rejet d'eaux usées dans l'un des ruisseaux sera d'autant plus fort…Il faudrait évidemment déterminer l'origine de cette pollution et y porter remède. Le montant consacré aux mesures **compensatoires (60 000 euros**) et dérisoire par rapport au coût des travaux (7.6 M€). Les services de l'Etat ont suggéré une participation financière permettant d'améliorer la franchissabilité de la partie avale du torrent. Cela nous parait pour le moins nécessaire de la même façon que le relèvement du débit réservé. Mais dans l'état du dossier qui montre différentes lacunes et compte tenu de l'absence de réflexion globale à l'échelle Tarentaise, nous souhaitons que ce projet soit ajourné.

Zone de tranquillité du versant du soleil

Mesdames et Messieurs, nous nous permettons de revenir vers vous au sujet du projet de zone de tranquillité sur le Versant du Soleil. Nos associations ont depuis longtemps la conviction que le versant tarin du Beaufortain mérite d'être mieux connu et valorisé. Ce point de vue est partagé par d'autres associations. Ce secteur comporte de nombreux sites, sommets, hameaux ou villages qui pourraient attirer un public plus nombreux que celui que l'on connait aujourd'hui. Le CAF et Vivre en Tarentaise avaient initié il y a de nombreuses années (Avant la création de l'APTV) le sentier balcon que l'on envisage aujourd'hui de remettre en état. Dans notre esprit il s'agissait à l'époque de créer un lien physique entre des villages appartenant à de nombreuses communes. Depuis, la structuration administrative a évoluée, un site Natura 2000 a été mis en place et contribue à soutenir l'élevage local, le plan pastoral de territoire permet d'améliorer la vie en alpage pour les professionnels, des milieux humides ont été identifiés à travers le contrat de bassin versant, deux refuges ont fait l'objet d'une reconstruction (Presset et Nant du Beurre), le refuge de la Balme a subi également des améliorations notables. Le projet de SCOT dans son PADD a retenu la relance du tourisme estival comme une priorité. Le programme Européen « Espaces Valléens » va sans doute contribuer à différents aménagements utiles dans cette optique. Dans la liste des projets proposés nous n'avons pas trouvé de crédits d'animation pour le projet de Zone de Tranquillité et nous le regrettons.

Un groupe d'étudiants avait contacté de nombreux acteurs il y a maintenant plus de deux ans. Les services de l'Etat les avaient accompagnés. De nombreuses associations avaient reçu ces jeunes personnes avec sympathie. Ce travail dort sans doute dans un tiroir..

Lors d'une visite sur le terrain, dans les alpages de Villette et Mongirod, menée dans le cadre du PPT, nous avons appris qu'une colonne de quads devait traverser ces alpages en venant sans doute d'Hautecour et de Naves. D'autres raids motorisés déferlent hélas sur nos montagnes tous les étés. Nous ne pensons pas que ce type d'évènement contribue à donner une image positive et attractive de nos alpages. Les études montrent que l'une des qualités recherchées en priorité par nos visiteurs est le silence….

Nous avons appris que le Tribunal Administratif et la Cour d'Appel ont invalidé un arrêté municipal de Monsieur le Maire des Chapelles qui voulait interdire la circulation d'une chenillette en hiver sur une route pastorale. Nos associations n'ont pas renoncé encore à user d'autres procédures juridiques. Mais différents propriétaires envisagent désormais de se doter de motoneiges pour se rendre dans leurs chalets en hiver. Il est évident que ce phénomène de propagera rapidement à tous les espaces dotés de pistes d'alpage. Cela évidemment posera des problèmes de sécurité et portera atteinte gravement au caractère sauvage de nos massifs en hiver. La faune diversifiée en souffrira également..

Nous vous proposons différentes réflexions ou propositions.

La maitrise (Il ne s'agit évidemment pas de tout interdire) de la circulation motorisée n'est pas notre seule motivation et nos interventions passées en faveur du sentier balcon, des sites, des refuges, des sentiers, des vergers, des vignobles ou des villages sympathiques du versant en témoignent.

Une zone de tranquillité n'a pas de statut juridique pour le moment, il s'agissait de faire travailler ensemble différents acteurs dont ceux de l'Etat pour tenter de donner une réalité physique à cette notion provenant de la convention alpine.

La loi 91.2 du 3 janvier 91 a été transcrite dans le code de l'Environnement, mais cette loi présente de nombreuses faiblesses. Il suffit de voir ce qui se passe aux Chapelles pour en être convaincu. Mais bientôt de nouveaux types de véhicules électriques risquent de déferler dans nos montagnes… Le fait que les chemins ruraux soient ouverts à la circulation motorisée montre également que le législateur a méconnu nos territoires de montagnes. La notion de chemin carrossable (Circulaire Olin validée par le Conseil d'Etat) vient d'ailleurs parfois s'y superposer et la contredire.. Pourquoi les motos et les quads n'ont-ils pas les mêmes normes sonores que les automobiles ?

Monsieur le Préfet pourrait au nom de la sécurité ou de la préservation des sites réglementer la circulation motorisée. Pour le moment il n'a pas voulu le faire malgré les demandes répétées du monde associatif.

Une autre piste de travail pourrait être explorée : la mise en réserve naturelle volontaire d'une zone à définir. Il s'agit d'un type de réserve « à la carte », c'est-à-dire dont la réglementation est adaptée au territoire et maitrisée par les collectivités locales.

Nous n'avons pas de solution miracle à proposer, mais nous restons mobilisés et déterminés à préserver et faire connaître ce territoire que nous aimons. Nous sommes persuadés que la réunion d'acteurs divers et nombreux peut aboutir. Mais pour cela peut-être faut-il auparavant montrer nos bonnes intentions et notre capacité à travailler et faire travailler ensemble des élus, des associations, des professionnels, des agriculteurs, des chasseurs…

Pour finir, nous attirons votre attention sur l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'agence française de la biodiversité (AFB). Il s'agit de financer des atlas de la biodiversité sur des communes ou des intercommunalités. Le financement peut aller jusqu'à 80%. Mais il faut déposer un dossier avant le 15 septembre… le travail réalisé par le conservatoire du patrimoine naturel de Savoie mériterait sans doute d'être complété et permettrait sans doute de mieux connaitre et valoriser la faune et la flore de ce massif. Le délai court est sans doute une difficulté, mais cela peut être l'occasion de montrer aux services de l'Etat la volonté des communes ou intercommunalités de travailler ensemble sur des sujets d'intérêt commun.

En restant à votre disposition et en espérant que ces quelques réflexions permettront d'enclencher un travail collectif, nous vous adressons Mesdames et Messieurs nos sincères salutations.

Equipement du Vallon du Lou. (Les Bellevilles)

Le 6.03.2017

Monsieur le Maire, de nombreuses personnes nous ont alertées au sujet du projet d'équipement d'une nouvelle remontée mécanique sur votre territoire au dessus du Vallon du Lou. Ce télésiège serait accompagné de la réalisation d'une nouvelle piste de ski pour faciliter la descente aux skieurs moyens.

Après avoir consulté beaucoup de montagnards qui fréquentent ce site nous tenons à vous faire savoir que nous regrettons vivement ce projet. Certes, le site est déjà accessible gravitairement à partir de la pointe de la Masse. Il est fréquenté en hors piste plutôt l'après midi et pour le moment le vallon a conservé son aspect naturel. De ce fait il est encore pratiqué en hiver en ski de randonnée. Par ailleurs, l'été il constitue une très belle balade, plutôt facile, et contribue donc à l'attractivité estivale de votre collectivité. Le refuge a été rénové et permet d'accueillir de nombreuses personnes dans un cadre splendide et non dénaturé. Le chemin d'accès permet d'éviter la présence immédiate de câbles et pylônes. La station de ski des Ménuires et dotée d'un nombre très important de remontées mécaniques, il est probable que l'implantation d'un télésiège supplémentaire ne modifiera pas sensiblement sa réputation. Par contre il nous parait certain que la dénaturation du vallon du Lou nuira fortement à son image estivale. Le PADD du SCOT Tarentaise ne prévoit-il pas que notre vallée préserve « son capital nature » ? Aussi nous espérons que votre commune aura la sagesse de renoncer à ce projet d'équipement. Dans l'espoir de rencontrer votre compréhension et en restant à votre disposition pour tout échange sur ce sujet, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Mise en place d' « écolodges » au pied du rocher d'escalade de ND du Pré

Monsieur le Maire, depuis plusieurs mois de nombreuses personnes ont attiré notre attention sur le projet d'installation d' « écolodges » au pied du rocher d'escalade de Notre dame du Pré.

Il s'agirait d'implanter 9 chalets de 70m² qui seraient desservis en électricité par une ligne aérienne et viendraient occuper l'espace dévolu aux groupes qui campent sur place en été.

Aussi, nous nous permettons d'intervenir à ce stade car nous pensons que ce dossier peut sans doute encore évoluer. Comme vous le savez, le site comporte 250 voies d'escalade. Il est fréquenté par des professionnels, des clubs, des individuels, et par différents organismes comme l'UCPA. Le site a conservé son aspect sauvage et permet donc de grimper dans une ambiance éloignée de celle des lieux urbanisés. **Il est bien sûr fréquenté également par des marcheurs amateurs de contemplation et à la recherche de sites remarquables.**

La mise en place de chalets à proximité immédiate du rocher modifierait complètement le caractère du site. Et tous les témoignages que nous avons reçus confirment ce point.

De plus, il semble qu'il soit envisagé d'ouvrir ces chalets à la location hivernale. Cela pose évidemment la question de la desserte motorisée qui risque d'impliquer des motoneiges ou une chenillette. En été, on peut craindre que la volonté de diversifier les activités proposées conduise à une circulation motorisée accrue sur les pistes d'alpage qui surmontent le site. La mise en place d'une ligne électrique aérienne ne pourra que dénaturer un peu plus le secteur qui perdrait une grande partie de son intérêt.

Enfin, il est probable que le PLU communal devrait être mis à jour, les questions d'assainissement devraient également être abordées…

Notre association n'est pas opposée au développement de logements touristiques supplémentaires sur votre commune, mais il nous semble que le site est mal choisi et que cette opération risque de rassembler contre elle beaucoup d'acteurs. **Enfin l'un des axes du PADD du SCOT prévoit que notre vallée préserve son capital nature. Le projet évoqué ici ne semble pas s'inscrire dans ce louable objectif.**

Nous nous permettons de suggérer une large concertation autour de la gestion de ce site fréquenté par des personnes qui viennent des différents bassins de vie de Tarentaise.

En espérant rencontrer votre compréhension nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pollution atmosphérique en Tarentaise. Décembre 2016

De nombreuses personnes ont remarqué le nuage de pollution qui s'étendait et s'étend encore en Tarentaise.

Quand on parle de pollution, il faut savoir que tous les polluants ne sont pas visibles loin de là. Ce que l'on perçoit à l'œil dans notre vallée depuis plusieurs semaines résulte de la présence de particules fines émises à la fois par les moteurs diesel et par les chauffages à bois. La contribution des deux sources est probablement du même ordre de grandeur, mais notre vallée ne dispose pas hélas de station de mesures des polluants permettant de nous donner les valeurs exactes des concentrations en produits nocifs pour notre santé. L'association Vivre en Tarentaise demande depuis longtemps, et en vain pour le moment, que des capteurs soient mis en place en Tarentaise.

Pour réduire les taux de particules fines il serait raisonnable de renoncer aux moteurs diesels et de recourir aux transports en commun quand ils existent. Chacun sait que la circulation est intense sur la N90 notamment en période touristique. Le Conseil local de développement réclame depuis de nombreuses années la mise en place d'une liaison en train cadencée entre Bourg Saint Maurice et Albertville. Des études devaient être menées en ce sens par la Tarentaise et le bassin d'Albertville. Mais la mise en place des nouvelles Régions, le changement d'exécutif régional et la mise en place de nouvelles collectivités perturbent ces réflexions…Mais un tram train ne servira à rien si des correspondances en bus pour les stations ne sont pas mises en place au départ des gares.. C'est tout un réseau de transport en commun qu'il convient de bâtir, et qu'il faudra ensuite utiliser en abandonnant nos

mauvaises habitudes et en acceptant d'attendre … Il faudrait aussi recourir davantage au train pour acheminer les touristes, cela suppose d'étaler les arrivées et départ afin de contourner la saturation que connait la voie ferrée le samedi. Il y a aussi des capacités disponibles pour les trains de nuit, mais on vient tout juste de les supprimer..Comprenne qui voudra !

Le chauffage au bois contribue aussi de façon importante à la production de particules fines. Depuis pas mal d'années, de nombreuses personnes utilisent le bois bûche comme complément de chauffage. Il s'agit d'une ressource locale que certains vont récupérer à la force du poignet et à première vue cela devrait être un mode de chauffage écolo… Mais de nombreux poêles sont anciens et ont un mauvais rendement, il existe encore des foyers ouverts qui devraient vraiment être remplacés car leur contribution à l'émission des particules fines est majeure. C'est pourquoi leur utilisation en ville est de plus en plus souvent interdite.. D'après une petite étude réalisée par l'ASDER il y a quelques années, ce sont les poêles à pelets ou à granulés qui sont les plus performants en terme de rendement énergétique et qui émettent le moins de polluants (et de loin). Enfin à l'allumage il est recommandé de placer le petit bois au sommet du tas de bois. Cela permet d'éviter l'émission d'un gros nuage de fumées…

Bien sûr il n'y a pas que les fameuses particules fines : il y a également les oxydes d'azote qui proviennent aussi des moteurs diesel et pour une part de l'élevage. Les oxydes de soufre ont tendance à baisser sauf à proximité des sites industriels. On trouve encore des hydrocarbures aromatiques dans l'air pur de nos montagnes toujours émis par les automobiles (qq soit le type de moteur). Cette catégorie de molécules comprend de nombreux membres pas vraiment recommandés pour nos poumons. Enfin un polluant secondaire (car créé par l'action du rayonnement solaire) sur les oxydes d'azote qui est présent très souvent et parfois même au cœur du PNV : l'ozone.

Comme on le voit la pollution gagne et nous risquons d'y laisser une part de notre santé. Mais sommes-nous prêts à utiliser notre voiture moins souvent ? Sommes-nous prêts à attendre les bus et les trains ? Sommes-nous prêts à réorienter le tourisme d'hiver en direction d'une clientèle plus locale au lieu de la faire venir des quatre coins de la planète ?

Rénovation du refuge de la Traie (les Allues)

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du dossier UTN concernant l'extension du Refuge de La Traie, situé sur la commune des Allues. Ce refuge était menacé de fermeture, son propriétaire actuel partant à la retraite et désirant pour cette raison le vendre. Vivre en Tarentaise, favorable au développement du tourisme « quatre saisons , ne peut être que favorable à la pérennisation de ce refuge.

La solution présentée dans le dossier, acquisition puis reconstruction extension par un particulier disposant des ressources nécessaires pour mener à bien ce projet, est une façon de pérenniser ce refuge. Nous apprécions que le projet présenté soit soucieux de l'environnement : utilisation de motoneige électrique pour le ravitaillement, interdiction de l'utilisation de moyens mécaniques pour l'accès des clients au refuge, prise en compte de l'épuration des eaux usées. Nous apprécions aussi l'affirmation de la présence d'une salle « Hors Sacs » permettant à certains utilisateurs peu argentés de fréquenter le refuge, une ouverture « Hors Gardiennage » d'une pièce permettant une fréquentation à l'année du refuge.

La commune doit signer avec le nouveau propriétaire une convention d'aménagement touristique d'une durée de 25 ans précisant les modalités de reconstruction, d'ouverture et de gardiennage du refuge. Nous regrettons qu'une possiblité de rupture de cette convention par le propriétaire avant le délai de 25 ans ait été prévue, bien sûr ,avec une indemnité de 1200 € par M2, en cas de changement de destination totale ou partielle du refuge. En cas de changement total de destination des locaux, cette importante indemnité peut paraître dissuasive à tout un chacun mais pas forcément à quelq'un de fortuné ou à ses héritiers. Sans mettre en doute les intentions actuelles du futur acquéreur, il est regrettable de laisser la possibilité de transformer ce refuge en résidence privée au bout de quelques années, après que ce repreneur ait obtenu l'autorisation de mener à bien son projet, grâce à une modification du PLU et une procédure UTN lui permettant de réaliser cette reconstruction extension parce qu'il s'agit d'un refuge.

Nous aurions préféré que cette utilisation en refuge soit fermement assurée pour 25 ans, voire plus. A défaut de l'achat et de la rénovation de ce refuge par la commune des Allues, comme celle ci l'a fait pour le refuge du Saut il y a quelques années, pourquoi ne pas envisager la possibilité d'un bail emphythéotique de 50 ans, permettant au repreneur de réaliser

son projet et assurant la pérennité du Refuge. La commune investirait uniquement dans l'achat des locaux actuels puis récupérerait sur 10 ou 20 ans sa mise de fonds initiale par les loyers successifs du bail ? Dans le cadre d'un bail emphythéotique, la commune récupérerait les bâtiments du refuge en fin de bail.

D'autres communes de Val Vanoise ont fait le choix de l'achat lors de la mise en vente de refuge sur leur territoire. La commune de Bozel a racheté il y a une dizaine d'année le refuge du Mont Jovet, mis en vente par le Club Alpin Français. Elle l'a entièrement rénové, sans une mise de fonds trop importante, le projet ayant bénéficié de plusieurs subventions. Plus récemment la commune de Courchevel a aussi racheté le refuge des Lacs Merlet, propriété du Parc National de la Vanoise. Ces acquisitions permettent aux collectivités de pérenniser ces refuges et aussi d'avoir un droit de regard sur le prix des prestations fournies. Le budget prévisionnel des recettes annuelles est exposé ainsi dans le dossier : 1500 usagers payant la demi-pension à 110 €, soit 165 000 € , 2400 usagers payant un repas de midi à 25 €, soit 60 000 € pour un total de recettes annuelles de 225 000 €.

Nous doutons que les prix indiqués dans ce budget prévisionnel de l'exploitation du refuge permettent un accès à tous dans ce refuge, particulièrement en été, où la clientèle dispose de moins de moyens financiers. Le prix de la demi pension (Repas du soir, Nuit , Petit déjeuner) est prévu à 110 € par personne. (Le prix de la nuitée du refuge actuel est de 12 €, le petit déjeuner étant à 7 €). A titre de comparaison, le prix de la demi pension, pour des refuges offrant la même qualité de prestation, est bien inférieur dans le Refuge du Christ (situé juste à côté) : 78 € par personne et dans le Refuge du Roc de La Pêche à Pralognan : 63 à 68 € pour les chambres de 4 à 6, 80 à 90 € pour les chambres de 2.

A titre d'information, pour des refuges offrant un confort plus sommaire, le prix de la demi-pension en été est de 41 € au Refuge PNV de Plaisance à Champagny, 42 € au Refuge du Mont Jovet à Bozel, 43 € au Refuge des Lacs Merlet à Courchevel.

Aucune ligne budgétaire n'est prévue pour les recettes provenant de l'utilisation de la salle Hors Sac et Hors Gardiennage…Dans la réalité, pourra t on effectivement utiliser cette possibilité de passer la nuit au refuge ?

Enfin concernant l'interdiction d'utilisation de moyens mécaniques pour accéder au refuge, nous signalons qu'actuellement une société d'hélicoptère basée à Courchevel propose des déposes au Refuge de La Traie dans le cadre de son activité d'Héli-gastronomie , (même si les photos du site de cette société semblent être plutôt celles du refuge voisin du Christ). https://www.helicopter-services-courchevel.com/le-refuge-de-la-traye-en-helicoptere/

Nous souhaitons que cette proposition d'accès au site soit nettement interdite.

Par ailleurs, l'utilisation de motoneiges à des fins de loisirs devra être strictement surveillée. Le 12 Février dernier, un de nos adhérents de passage au refuge a pu constater des traces de motoneige montant en direction du Col de La Lune à partir du refuge, sans doute pour permettre à des skieurs d'y pratiquer le ski hors pistes. Dans un forum sur le site de Pralognan, un utilisateur signalait en 2013 la possibilité de se faire tracter à ski par la motoneige du gardien depuis le refuge vers la piste de ski des Villages, permettant de descendre ensuite aisément au village après son repas au refuge.

http://www.pralognan-vanoise.com/forum/les-chemins-de-randonnees/refuge-de-la-traye-et-le-col-de-la-lune/

Nous souhaiterions donc une nouvelle réflexion sur la manière d'assurer la pérennité du refuge de La Traie et les conditions dans lesquelles il sera exploité. Dans l'espoir d'être entendus, nous vous adressons, Monsieur, nos sincères salutations

Circulation de chenillette sur le Dôme de Vaugellaz.

Monsieur le Préfet, nous revenons vers vous au sujet d'une chenillette qui circule sur une piste d'alpage sur la commune des Chapelles en Tarentaise.

Une autorisation a été donnée il y a pas mal d'années pour reconstruire à 2000m un chalet en ruine. Cette autorisation a été assortie d'une servitude d'usage limitant son utilisation hivernale. Le propriétaire a confié l'exploitation de ce chalet à Monsieur Eric Biziaux demeurant à Couverclaz aux Chapelles. Cette personne loue régulièrement le chalet à des touristes et détourne ainsi l'usage prévu initialement. D'autre part, afin d'acheminer

les bagages et de permettre la circulation de chevaux, Monsieur Biziaux dame la piste pastorale sur 12 km à l'aide d'une chenillette. Il parait clair que cet engin peut à l'occasion transporter des clients et enfreindre le code de l'environnement.

La commune des Chapelles a pris un arrêté municipal interdisant la circulation motorisée sur cette voie qui est non déneigée à l'évidence. Cet arrêté a été attaqué au tribunal administratif par le propriétaire du chalet qui a obtenu gain de cause. Mais la commune a fait appel et a rédigé un nouvel arrêté. (Idem pour la commune associée de Valezan).

Cette affaire irrite les nombreuses personnes qui fréquentent le dôme de Vaugellaz en hiver aussi bien en raquettes qu'à ski. La circulation de cet engin motorisé dans un site naturel constitue une atteinte au caractère du site et à sa tranquillité. Elle dérange la faune dont les conditions de survie en hiver sont difficiles. Elle compromet l'image « nature » de ce versant très recherché pour ses paysages non dégradés et sauvages.

Des plaintes pour non respect de l'arrêté municipal et non respect du code de l'environnement ont été déposées il y a deux ans. Des procès verbaux ont été rédigés par les gardes de l'ONCFS dans des conditions météo très difficiles. Les associations attendent que la justice fasse son travail.. Les préconisations habituelles de la commission des sites ne semblent pas avoir été respectées quand on considère l'activité commerciale qui s'organise autour de ce chalet. Quel crédit désormais accorder aux décisions prises par cette autorité ?

Depuis, l'activité que nous considérons comme illégale perdure et donne des idées à plusieurs personnes propriétaires de chalets sur ce dôme. On nous signale l'achat de deux moto neige sur la commune des Chapelles et d'autres propriétaires sur la commune de Bourg Saint Maurice envisagent également cet investissement…

La Tarentaise est en train de finaliser son SCOT dont l'un des axes et de préserver le caractère de ses paysages. Il serait dommage de laisser cette situation dégénérer jusqu'à un point de non retour. Le Dôme de Vaugellaz comporte plus de 100 chalets d'alpage. Combien d'engins motorisés faudra t-il laisser circuler avant que des conflits violents se déroulent entre des randonneurs excédés et des conducteurs inconscients des nuisances causées et des risques d'accidents.

Ce problème est connu de tous les élus de Tarentaise, et il semble indispensable que les services de l'Etat viennent porter assistance aux trois communes concernées (Macôt- Valezan, Les Chapelles et Bourg Saint Maurice).Les associations sont persuadées qu'un arrêté préfectoral pourrait se substituer aux différents arrêtés municipaux et montrer la volonté des services de l'Etat de soutenir les collectivités locales dans cette intention de préserver le calme et la tranquillité de ce site au moins en hiver. Le code de l'environnement prévoit cette possibilité. A défaut il faudra prévoir d'autres débordements sur de nombreuses communes de la vallée..

Les associations sont ouvertes évidemment à toute solution qui pourrait permettre d'encadrer la circulation motorisée sur ce site.

En espérant que les différents services de l'Etat pourront conforter la volonté des collectivités et des associations de préserver l'intérêt général nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations

.

SCOT : Déposition de l'association Vivre en Tarentaise (Personne publique associée) avant enquête publique.

Projet de SCOT Tarentaise.

L'association Vivre en Tarentaise se félicite qu'un document d'urbanisme vienne enfin encadrer les grands projets d'aménagement de la Tarentaise. Notre association a pu suivre l'évolution de sa genèse à travers de nombreuses réunions ouvertes à la société civile. Bien entendu les arbitrages considérés comme vitaux par les grandes stations de ski n'ont concerné que les élus, de la même façon les surfaces qui vont être consacrées à l'urbanisation permanente ont été choisies en fonction des PLU ou POS existants.

En ce qui concerne le PADD :

C'est sans doute dans ce document que l'on retrouve le plus nettement l'empreinte de la société civile. En effet, dans les deux premiers axes, on envisage la nécessité de maintenir autant que possible d'économie touristique d'hiver à son niveau actuel, mais aussi de relancer le tourisme estival en s'appuyant sur la « capital nature » de cette vallée touristique. D'où la nécessité de préserver les sites emblématiques, les terres agricoles, les villages patrimoniaux..Une trame verte et bleue sera donc mise en place conformément aux cartes annexées. Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect un peu plus loin dans notre déposition.

En ce qui concerne le DOO

1°) A propos de l'urbanisme :

Habitat permanent : (p 61 doo) 285 Ha à consommer sur 15ans. La consommation envisagée d'espace est de 19Ha par an au lieu de 27 actuellement. Malheureusement sur la durée du SCOT 2% des terres agricoles stratégiques seront consommées. Nous le regrettons vivement. Il aurait été préférable de réorienter les zones constructibles vers les coteaux délaissés par les agriculteurs. Il faudrait peut être également proposer des actions pour encourager nos concitoyens à davantage recourir à l'habitat collectif et intermédiaire…La réalisation d'un lotissement par un opérateur, avec un projet architectural d'ensemble et une densification permettant à chacun de disposer d'intimité devrait être expérimentée.

Urbanisation en station : (p 24 doo) 336 Ha à urbaniser**..47 000 lits neufs à construire dont 80% en station**. Même si cela correspond à un ralentissement (22.4ha/an au lieu de 29 ou 3000 lits par an au lieu de 5000) réel du rythme de construction, ce chiffre parait trop important. La pondération qui consiste à majorer les surfaces autorisées par un coefficient suivant qu'il s'agit d'un hôtel, d'un village club, d'une résidence de tourisme risque de conduire à urbaniser davantage que ce qui est prévu. La surface de plancher affichée ne peut donc être qu'une estimation et cela parait gênant pour un document d'urbanisme en principe contraignant. Par ailleurs, les logements existants ne sont remplis dans le meilleur des cas que 3.5 mois par an. Beaucoup sont vides l'essentiel de l'année. Il ne nous parait donc pas raisonnable de continuer à construire de nouveaux lits qui ne seront occupés que durant les périodes de pointe. **Il est donc envisagé de construire l'équivalent d'une station comme la Plagne sur 15 ans..**

Il semble que les services de l'Etat et le pouvoir politique envisagent enfin de mettre en œuvre des mesures fiscales d'incitation à la remise en location, à la rénovation des fameux lits froids. Si cette bonne nouvelle est confirmée, il serait complètement irresponsable de continuer de construire en altitude des logements qui ne sont occupés que quelques mois par an dans le meilleur des cas. Nous souhaitons donc que la surface de plancher envisagée soit nettement revue à la baisse sauf pour les pôles touristiques de vallée. Compte tenu de l'âge moyen des propriétaires de logement, il faut prévoir de nombreuses transmissions dans les années à venir et se saisir de cette opportunité pour réorienter une partie du parc de logements vers le marché locatif.

Logement des saisonniers. (p33 doo) La construction de logements pour les saisonniers est envisagée :1000 lits en foyers, 3000 dans des projets hôteliers et 6000 en reconversion d'hébergements existants. Les espaces saisonniers devraient pouvoir exercer partout leur action sur l'année.

L'accueil des personnes en situation précaire, des réfugiés…n'est pas imaginé

Zones d'activités. Elles devraient consommer 13.1 hectares de surface en création et 8.6 HA en réhabilitation.. Certains sites choisis relèvent plus de l'inventaire des projets communaux que d'une recherche de surfaces limitant les impacts paysagers et agricoles. Il faut souhaiter qu'à l'avenir ces derniers critères soient prioritaires. La commune de Landry envisage déjà une extension de sa zone d'activité dans des prés facilement exploitables…

Une mission devrait être confiée à un prestataire pour rechercher des sites alternatifs. Les ambitions architecturales semblent bien limitées pour les futurs bâtiments. De la même façon des objectifs de densification devraient être fixés pour les futurs bâtiments. Quid de la densification des zones existantes….Combien de bâtiments à étage sont-ils envisagés ? Pourquoi les collectivités ne garderaient-elles pas la maitrise du foncier et des bâtiments qui seraient

loués aux entreprises ? Ce type de choix a été expérimenté chez nos voisins de l'Isère conscients des inconvénients de la vente lot par lot…

Surfaces commerciales : les différentes zones existantes sont listées et semblent suffisantes mais des surfaces complémentaires sont envisagées au sein de la ZAC des Alpins à Bourg Saint Maurice. Le projet en cours de réalisation à Aime risque de déstabiliser le commerce tarin, mais il a été accordé avant le SCOT..Personne ne peut dire aujourd'hui quelles seront les suites de cette concurrence stérile..

3°) Les projets UTN.

Les études d'impact seront réalisées au moment du dépôt de permis. Vivre en Tarentaise le regrette évidemment car leur absence laisse penser que les projets aboutiront dans tous les cas..

Camping. On relève deux **projets de nouveaux campings** ou d'agrandissement dans le secteur de la COVA. Pour chacun d'eux des ruisseaux capricieux font peser des risques de débordement. L'avis du RTM devra être pris en compte…

Villette : agrandissement en forêt de 48 empl on passe à 130

Landry : extension en rive droite du Ponthurin : on passe de 117 à 157 empl : impact sur des terres agricoles (0.5ha)et sur les vergers. Risque de débordement du Ponthurin…*et de l'Isère*

Sangôt : Création sur près de 5.5Ha de 300 places de camping à proximité du torrent qui traverse Sangôt. Impact agricole et sur les vergers. Zone considérée comme réservoir de biodiversité. Richesse faune/flore probable. Accès à réaliser. Débordement du cours d'eau classé en I ?? **Connexion entre le cours d'eau et l'Isère à rétablir.**

Tignes : camping car : déplacement d'un parking existant pour 40 places.

D'autre part, les associations espèrent que les communes nouvelles de Aime et Macôt la Plagne apporteront leur soutien sans réserve aux différents projets de réhabilitation des vignes et vergers de Tarentaise.

4°) Les liaisons fond de vallée station.

Seez la Rosière. Urbanisation **(**un peu plus de 1000 lits) prévue au Belvédère avec arrêt du télécabine + pôle thermal ?+ liaison avec les Ecudets par un nouveau télésiège. Impact sur la forêt : déboisement. Présence de pylônes dans un corridor biologique. Montage financier à préciser. Aménagement dépendant aussi de l'usage de la source de Bonneval…**Les associations agréées demandent en compensation des effets paysagers prévisibles le classement de la rive droite du Reclus jusqu'au col du saint Bernard au titre des sites et paysages.**

La commune de Bourg ne semble pas intéressée pour le moment par une liaison avec la gare et nous regrettons cette absence de cohérence dans les aménagements envisagés pour une zone urbanisée s'étendant sur deux communes imbriquées..

Aime La Plagne. Liaison entre la gare d'Aime et Plagne Centre via la Roche. Des lits touristiques prévus sur Aime et Macôt en accompagnement. Pas de mesures compensatoires proposées pour le moment.

Bozel Courchevel. Vrai ascenseur envisagé et projet d'urbanisation touristique au centre de Bozel. Mesures compensatoires ?

Sainte Foy : rien dans les projets UTN pourtant une petite remontée est annoncée, mais la commune pourrait s'orienter vers une nouvelle liaison lourde entre le bas du domaine et le haut…**Les associations de protection de la nature souhaitent le classement du vallon de Mercuel au titre des sites et paysages.**

Liaison Moutiers Brides et Bozel ? Il est un peu tard pour poser la question, mais comme les autres projets tentent de relier de grosses stations à la voie ferrée qui dessert la Tarentaise. Il aurait été cohérent d'envisager une liaison

câblée ou terrestre entre Bozel et Moutiers. Rappelons qu'il y a bien longtemps un électro bus reliait ces deux communes. Est-il trop tard pour y réfléchir ?

5°) Les golfs.

Trois projets : une extension et deux créations.

Valmorel : création au dessus du Club Med : golf de 9 trous sur 10Ha. 2 à 3 ha de défrichement+surface d'alpage..

Saint Bon ; un golf existe sur 8.6ha + des zones d'entrainement soit 11.46ha. 150membres à l'année. Extension de 12.8 ha. (4.8 ha de terrassés)..

Saint Martin création d'un très grand golf en fond de vallée. Practice de 2.5ha, 9 trous compact de 5.4ha, parcours 9 trous de 18.5ha. Fréquentation estimée à 1500 à 2000 personnes durant l'été. 10ha de pré de fauche et 6.5 ha d'espaces fauche/pâturage.

Pour ces trois projets : impact paysager, appauvrissement de la flore, action éventuelle des pesticides ??? Compte tenu de la surface en jeu il semble indispensable de compenser les surfaces de fauche qui vont disparaitre.

Est-ce qu'une étude de marché a été menée pour justifier de telles extensions ou créations ? Le projet de Saint Martin de Belleville nous parait de loin le plus impactant et le plus contestable.

6°) Urbanisation touristique UTN:

Commentaires : chaque projet est présenté de façon très succincte. Aucune étude d'impact ne semble avoir été réalisée. Les informations fournies sont bien en deçà de ce que l'on trouve dans un dossier UTN classique…Les surfaces de boisement consommées, pas d'étude flore, pas d'étude paysagère. La présentation est dans l'ensemble assez vague…**La somme de ces différents projets ne parait pas raisonnable en terme de quantité.**

7°) Remarques particulières.

Paysages et biodiversité : mise en place de la trame verte et bleue qui devra être traduite dans les PLU, mais **pas de mesures de protections durables proposées pour l'instant**. Les associations souhaitent différents **classements de sites** : St Bernard, Lauzière, Rive droite de l'Isère en aval d'Aigueblanche,.Vallon de Mercuel,. Ces classements pourraient contribuer à corriger l'image de la Tarentaise marquée par ses gros aménagements. **Ces mises en protection de sites emblématiques permettraient de concrétiser la volonté effective de différentes communes de préserver durablement les grands sites de Tarentaise**. On voit que la TVB ne semble pas gêner l'implantation de pylônes ou de campings.. Certains corridors biologiques sont réduits de façon à permettre la réalisation d'une zone artisanale (Plan Cruet à Aime) ou absents pour permettre d'urbaniser une large bande naturelle entre les Arcs et Vallandry en discontinuité d'ailleurs de ce qui existe…D'autre part dans la cartographie, les « sites emblématiques » sont repérés par des hachures vertes. En fait cela correspond soit à des réserves naturelles déjà protégées (ou Parc National), soit à des cols routiers…Pourquoi ne pas reconnaitre la qualité paysagère exceptionnelle de la vallée des Glaciers, du Vallon de Foran, des vallées d'altitude de Sainte Foy (Mercuel, Petite Sassière, Clou), du secteur des Cinq Lacs à Bourg Saint Maurice, du versant tarin de la Lauzière, des arêtes du Charvet à Pralognan, le col de l'Iseran ?

Relance du tourisme estival : c'est en principe un des axes majeurs du PADD. Bien sûr quelques projets s'inscrivent dans cette idée, mais la question de la gouvernance reste entière. La valorisation et l'exposition de notre patrimoine dans toute sa diversité restent à mener. Il n'y a toujours pas de projet de grand lieu dédié en Tarentaise à des projections, conférences, expositions, documentation sur cette thématique. **Que proposerons-nous à nos visiteurs par mauvais temps ?? Quelle collectivité saura s'emparer de ce projet ?**

La mise en valeur de la Tarentaise en dehors de la saison d'hiver est très peu abordée.

Le tourisme social qui permettrait d'attirer des publics jeunes ou des familles pendant toutes les périodes n'est pas non plus envisagé. (Colonies de vacances, classes vertes ou de neige, maisons familiales, etc…

Différents **hameaux emblématiques** sont répertoriés. Navette,Villard Benoit, le Monal, le Miroir, la Gurraz, la Saulce, la Croix, Les Fontanettes… Mais d'autres villages auraient pu être cités (***Le Crôt Ste-Foy)*** et faire l'objet d'une réhabilitation et participer à l'attractivité de la Tarentaise..**Comment redonner de la cohérence architecturale à une multitude de hameaux ? Proposition : élargir la liste des hameaux emblématiques et y imposer une architecture homogène quitte à permettre quelques extensions en gardant le caractère groupé du village. Reprendre la charte architecturale élaborée il y a quelques années. Attention aux toitures, aux volets et aux menuiseries en plastique, les stores blancs déroulants …**

Comment font nos voisins du val d'Aoste ou du Piémont (Villages de Chianale et vallée de Bellino sous le col Agnel) pour conserver une architecture remarquable ????

Quid de **l'homogénéité des toitures**, des menuiseries, des balcons, des **bardages en bois**…Est que l'on abandonne les palines présentes encore largement dans nos villages sur les balcons?

Dans le paragraphe enjeux territorialisés, plusieurs découpages du territoire sont possibles. Mais il faudrait peut être souligner la présence de sous massifs comme le Versant du Soleil/Naves Grande Maison/Beaufortin, la Lauzière, l'espace vallée des Chapieux, Vallée du Miravidi Saint Bernard, La chaîne Frontalière..Chacun mériterait d'être présenté à partir de ses caractéristiques propres…Pour la communication tourisme d'été il pourrait être important de faire ressortir les spécificités de chacun de ces massifs.

La notion de zone de tranquillité. Il avait été question d'expérimenter en Tarentaise sur le versant du Soleil ce concept prévu par la convention alpine. Pour nous il s'agit d'un outil de mise en valeur de cet espace qui mériterait d'être mieux présenté à nos visiteurs. Nous espérons que la concertation entreprise il y a plus d'un an pourra reprendre et aboutir. Cela pourrait contribuer à la redynamisation du tourisme estival.

Santé : l'objectif de maintenir les deux hôpitaux page 30 est-il toujours d'actualité ? Si oui nous nous en félicitons !

Transport : quelle gouvernance alors que la compétence est désormais du ressort de la Région et qu'un interlocuteur unique dans la vallée devrait s'imposer. Faut-il rappeler que seul le train couplé à un décalage des départs et arrivées offre une possibilité d'améliorer notre bilan carbone très lourd ?…**Cela doit nous interpeller car en visant une clientèle aisée et venant de loin en avion, on renonce à réduire notre très très mauvais bilan carbone.. Notre territoire ne devrait-il pas montrer sa capacité à s'organiser localement afin de proposer des transports collectifs attractifs et des séjours décalés.. Cela lui permettrait de se retourner vers la Région ou l'Etat au sujet de la desserte en trains régionaux, en trains de nuits et en TGV.. Le transport des marchandises et des déchets pourrait aussi faire appel au train. Des plates-formes de distribution devraient être mises en place. Pourquoi ne pas rétablir certaines gares SNCF dans cette fonction ? La Tarentaise si elle souhaite concilier sa vie économique et le respect de la planète a besoin de la volonté forte de l'Etat en matière de transport ferré.**

On ne peut que s'inquiéter lorsque l'on voit les trains de nuit supprimés et les rames TER remplacées par des bus ….

Energie : Est-ce que toutes nos collectivités sont conscientes des efforts à réaliser pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre ? Sont-elles prêtes à se saisir de ces questions alors que notre pays a pris des engagements lors de la COP 21 ? L'APTV a séparé les commissions « plan climat » et « transport ». Cela nous parait injustifié, car comme chacun sait nos émissions proviennent massivement du transport des touristes. La Tarentaise doit évidemment faire l'effort comme d'autres régions de France d'améliorer l'isolation des logements. L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !

Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique devrait s'imposer dans notre vallée. L'ensoleillement le permet ! De la même façon nous disposons de différents gisements de matières qui pourraient

être méthanisées. Vivre en Tarentaise reste réservée pour des raisons patrimoniales sur l'équipement en microcentrales des derniers ruisseaux naturels de la vallée.

Mais nos plus gros efforts doivent porter sur le développement du transport collectif longue distance (en alternative à l'avion !) et sur l'isolation poussée des logements permanents et touristiques.

Eau et milieux aquatiques :

Les besoins en eau potable sont inéquitablement répartis en Tarentaise…Des secteurs tendus, d'autant qu'il faut prévoir l'irrigation de certains prés de fauche et des extensions urbanistiques (en particulier à Saint Martin, Landry, Peisey)… La gestion quantitative devrait évidemment être au cœur des discussions dans les années à venir..

Nous souhaitons que nos élus trouvent les moyens et le cadre dans lequel aborder cette question fondamentale.

Le contrat de bassin versant est terminé. Mais la gestion des fumiers et lisiers est largement perfectible, les conventions de raccordement entre collectivités et locaux artisanaux restent à mettre en œuvre, les réseaux d'eaux usées ne sont pas tous réalisés.

Nombre de cours d'eau mériteraient d'être mieux raccordés à l'Isère. (Le ruisseau de Sangôt se jette au dessus de l'Isère via une buse avec une chute d'au moins un mètre..). Quand nos élus vont-ils se saisir de nouveau de la gestion qualitative des milieux aquatiques ? Quels efforts seront réalisés pour faire baisser les taux de polluants présents dans certains cours d'eau ?

Les objectifs du nouveau SDAGE seront-ils mis en œuvre ?

Qualité de l'air. L'air de nos vallées n'est pas aussi pur que le laisse penser notre situation montagnarde. La circulation automobile et le chauffage au bois se conjuguent parfois pour atteindre les limites des taux admissibles en particules fines et en ozone. La mise en place de capteurs permettant de mesurer en direct la pollution en différents points du territoire devrait s'imposer. Le remplacement des poêles à bois anciens est subventionné dans certains territoires. Pourquoi pas en Tarentaise ? L'utilisation progressive du biogaz pourrait être une alternative intéressante au « tout diesel » !

Bruit. Le calme et le silence en montagne nécessitent souvent de s'éloigner beaucoup des axes fréquentés de la vallée. La circulation intense des motos qui parcourent nos grands cols est une manne financière pour certains hôteliers, mais elle dégrade considérablement notre qualité de vie.. La circulation des engins motorisés sur les chemins ou les pistes reste mal encadrée. Les comportements à la limite de la délinquance sont trop nombreux et les collectivités sont bien timides en matière de répression alors qu'elles ont la possibilité de réglementer et de réprimer via les agents municipaux. Entre l'organisation de compétitions de sports motorisés, le calme et la tranquillité réclamés par la population permanente ainsi que par les touristes, il faudra choisir !

Les aéroports sont signalés également pour leurs nuisances sonores, mais les **altisurfaces qui permettent le transport en hélicoptère** de nombreux touristes sont passées sous silence alors que les riverains sont exposés à de **nombreuses navettes très bruyantes** depuis les aéroports : parfois 50 atterrissages par jours à Tignes par exemple, mais toutes les grandes stations sont concernées. Ce mode de transport qui concerne une petite minorité fortunée ne nous semble pas compatible avec l'objectif de réduction de nos émissions de CO_2

Diversification agricole. Si on ne veut pas en rester au stade du vœu pieux dans ce domaine, il serait souhaitable que les collectivités soutiennent sans réserve les efforts des associations qui travaillent à la restauration des vignes et vergers. La mise à disposition de terrains permettant d'expérimenter le maraichage, l'arboriculture, la culture de fruits rouges, la culture d'orge (bière) serait bienvenue..

Cyclisme : cette activité se développe dans notre vallée. Il aurait été bon d'afficher les intentions en matière de pistes cyclables. Quelle place pour le vélo dans nos Bourg centre ?

Risque amiante environnemental. Dans l'évaluation environnementale du SCOT, on constate page 363 que la Tarentaise est concernée par ce risque en particulier lors de travaux de terrassement. On trouve les cartes associées

à ce risque sur le site du BRGM. On constate que de nombreuses pistes de ski ont été tracées dans le passé dans des sites à risque sur La Plagne, Tignes et Val d'Isère. L'urbanisation d'Aime2000 qui va s'étendre va voisiner avec un site à risque fort. Nous souhaitons que toutes les personnes concernées durant les travaux soient informées et protégées si nécessaire. Idem pour des travaux d'entretien éventuels sur les pistes des stations déjà évoquées plus haut.

Présence des lignes THT.

Au cours des nombreuses réunions auxquelles nous avons participées, jamais la présence de ces lignes n'a été évoquée. Pourtant l'impact paysager est majeur sur le Versant du Soleil et sur la vallée des Encombres en particulier. Idem sur la haute Tarentaise jusqu'à Val d'Isère. Les risques pour la santé des riverains font toujours l'objet de polémiques. Il semble que des progrès aient été effectués en matière d'enterrement des lignes THT. En Maurienne, les travaux d'enfouissement d'une nouvelle ligne vers l'Italie se poursuivent, en Catalogne une liaison avec l'Espagne est en voie d'être réalisée également. Il serait bon de réfléchir à un programme progressif d'enterrement de la ligne THT qui nous relie à l'Italie. Peut être faudrait-il commencer par le trajet Bourg Saint Maurice Col du Saint Bernard qui cumule un impact paysager majeur et la présence de nombreuses personnes habitant en permanence à proximité de la ligne. Quelle est la position d'EDF en la matière ?

Quelle montagne voulons-nous pour l'avenir et pour nos enfants ?

Pollution lumineuse à Peisey.

Messieurs les Maires, nous avons été informés par un résident secondaire de l'évolution des lampes de signalement du Trans Vanoise express. Le remplacement des lampes clignotantes par un dispositif puissant que les habitants de Peisey perçoivent dans les yeux nous parait regrettable.

En effet un des intérêts d'un séjour à la montagne est de pouvoir percevoir beaucoup plus d'étoiles qu'au niveau de la mer. On a trop souvent tendance à l'oublier, mais en haute montagne un ciel étoilé peut laisser des souvenirs inoubliables. Il s'agit donc là d'un élément patrimonial important.

Par ailleurs la commune de Peisey a pris la bonne initiative d'éteindre les réverbères durant la nuit. La présence de ce « phare » sur le versant opposé de la montagne peut être perçue comme contradictoire… Il serait bon d'ailleurs que les autres communes suivent l'exemple de Peisey en matière d'éclairage public. L'éclairage « tapageur » de nos stations apparaît de plus en plus excessif compte tenu des problèmes énergétiques que nous connaissons.

Nous comprenons bien sûr la nécessité de signaler la présence des câbles de la liaison les Arcs La Plagne, mais nous souhaitons que les gestionnaires de cet équipement fassent l'effort de trouver un système moins lumineux que celui mis en place actuellement. D'autres téléphériques en France ne semblent pas « bénéficier » d'un tel projecteur. En espérant que vous pourrez répondre positivement à notre intervention nous vous adressons, Messieurs les Maires, nos sincères salutations.

A propos du retour du loup en Tarentaise.

Depuis une dizaine d'années la présence temporaire du loup en Tarentaise est confirmée. Jusqu'à présent aucune meute n'a survécu à un hiver et les dommages aux troupeaux dans l'ensemble étaient restés limités. Durant l'été 2017 des loups ont été présents et ont fait des dégâts en cinq ou six secteurs de Tarentaise. A Naves la présence du prédateur a provoqué un dérochement et 300 brebis ont été tuées.

Vivre en Tarentaise n'est pas présente dans les commissions départementales où la question du loup est abordée et notre structure ne pense pas que son point de vue puisse influer en quoi que ce soit sur la gestion de cet animal. Mais il nous parait nécessaire de rappeler différents éléments pour garder la tête froide avant de tenir des discours à l'emporte pièce.

Oui la présence du loup met différentes exploitations en difficulté. Ponctuellement les conséquences sont dramatiques et il nous parait indispensables que les éleveurs soient indemnisés correctement.

Mais il faut malgré tout relativiser les dégâts : l'été il y a plus de 40 000 moutons en Tarentaise. Cet été environ 1% du cheptel a été touché et pour le moment il s'agit d'une saison exceptionnelle. Il y a déjà eu dans le passé des dérochements avec davantage de pertes sans que le loup soit impliqué à priori. Tout le monde sait qu'il y a des chiens errants en montagne et qu'ils sont également la cause de nombreuses pertes. La France a signé une convention internationale de protection du loup et il nous semble normal qu'un pays développé donne l'exemple avant de demander par exemple aux africains de protéger les gorilles et les éléphants.

Alors que faire : il appartient aux services de l'Etat de voir quelle souplesse il est possible de donner au statut de protection sans remettre en cause sa présence sur tout notre territoire.

Mais tous les éleveurs doivent accepter de mettre en place les mesures de protections : gardiennage, chiens patous qui doivent apprendre à faire la distinction entre un randonneur et un loup, parcage la nuit. Jusqu'à présent il y a trop d'agriculteurs qui ont refusé de mettre en place ces mesures. Les syndicats agricoles sont également trop nombreux à réclamer l'éradication du loup. Il y a sans doute aussi trop de personnes qui souhaitent une protection intégrale de l'animal. Autoriser des tirs de défense, voire l'abattage de loups qui sont en train d'attaquer un troupeau ne pourrait s'envisager qu'avec des personnes raisonnables et qui renonceraient à l'éradication…. Il ne semble pas que cela soit le cas pour le moment.

Il y aurait actuellement environ 300 loups en France. Avec un peu de bonne volonté, des positions moins radicales des uns et des autres, une indemnisation correcte pour les éleveurs il devrait être possible de faire cohabiter les grands prédateurs et l'élevage. Ne perdons pas de vue non plus que la filière ovine française a du mal face à la concurrence internationale. On n'élève pas les moutons en Tarentaise de la même façon qu'en Nouvelle Zélande.

Qui s'est penché sur les causes des difficultés qui pèsent sur cette filière ? Chacun peut constater la disparition progressive de l'élevage ovin à l'année en Tarentaise. Cela n'est pas bon pour nos paysages et le loup a parfois bon dos ! Est ce que la présence du loup à l'année aurait le mérite de faire baisser les dommages liés à la prolifération des sangliers et des cervidés ?…

Le contrat local de santé pour la Tarentaise.

VEt a été associée à ce projet qui était en panne depuis un an faute d'animatrice. Les réunions vont reprendre avec un bureau d'étude chargé de l'animation. A suivre donc…

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.
Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Nous serons heureux évidemment de vous accueillir lors de nos réunions.

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2018

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 10 €/an tarif couple: 15 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:……Prénom:…….....

Adresse:……..

Téléphone:…… …….....

Courriel :…….....